

le 6 octobre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2014

2014 DAC 1258 Subvention (5.000 euros) à l'association Attac Paris Nord-Ouest (18e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 septembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Attac Paris Nord-Ouest ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention de fonctionnement d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Attac Paris Nord-Ouest, 15 Passage Ramey 75018 Paris, afin qu'elle organise à Paris le festival Images mouvementées. 17513- 2014_04233.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à hauteur de 5.000 euros sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, rubrique 314, nature 6574, ligne 02006, exercice 2014.